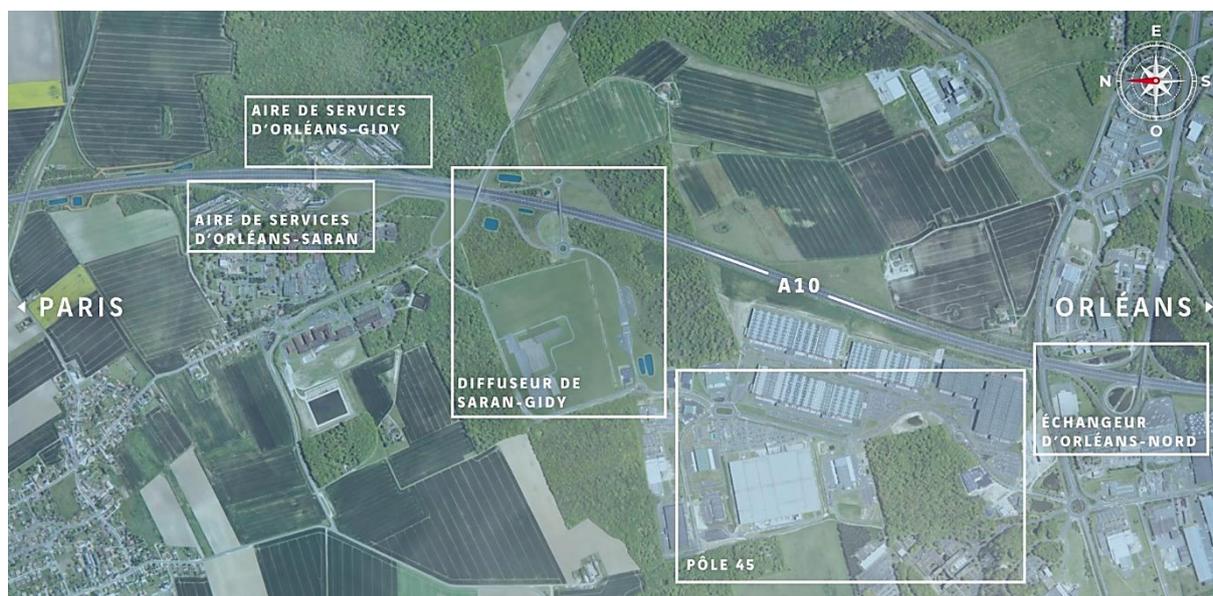


27 juillet 2021

A10 au nord d'Orléans : la création du diffuseur de Saran-Gidy déclarée d'utilité publique

Par arrêté préfectoral du 13 juillet 2021, le projet de construction de l'échangeur de Saran-Gidy sur l'autoroute A10 vient d'être déclaré d'utilité publique. Avec l'obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale, cela permet le démarrage des travaux dès la rentrée de septembre 2021, pour une durée de deux ans et demi.



De septembre 2021 à début 2024, VINCI Autoroutes va procéder à la création du diffuseur de Saran-Gidy sur l'autoroute A10 au nord d'Orléans.

Ce projet consiste à offrir un accès facilité depuis et vers l'autoroute A10 afin d'assurer une desserte directe du secteur. Cette nouvelle sortie autoroutière viendra soutenir le dynamisme économique du territoire et son développement futur.

L'échangeur de Saran-Gidy va permettre de réduire le temps des trajets domicile-travail des usagers de l'autoroute A10, grâce à une meilleure desserte du Pôle 45 et des communes avoisinantes. Il améliorera aussi les conditions de circulation sur les voiries existantes du nord-ouest de la métropole orléanaise.

Un projet cofinancé avec les collectivités territoriales

Ces travaux, prévus dans le cadre du Plan d'investissement autoroutier, sont cofinancés par VINCI Autoroutes, le département du Loiret et Orléans Métropole, pour un montant de 35 millions d'euros répartis de la manière suivante :

- VINCI Autoroutes s'engage à hauteur de 17,7 millions d'euros ;
- Le département du Loiret s'engage à hauteur de 9,65 millions d'euros ;
- Orléans Métropole s'engage à hauteur de 7,65 millions d'euros.

La construction du diffuseur de Saran-Gidy commencera en septembre 2021 et comprend :

- la création d'une gare de péage ;
- la construction d'un pont de franchissement au-dessus de l'autoroute A10 ;
- l'aménagement de deux giratoires de part et d'autre de l'autoroute A10 ;
- la création de deux bretelles dans les deux sens de circulation ;
- des aménagements environnementaux de préservation de la faune, de la flore et de la biodiversité.



Un projet respectueux des enjeux environnementaux

Le projet de création du diffuseur de Saran-Gidy prévoit des mesures environnementales pour favoriser la préservation du milieu dans lequel il s'inscrit, comme par exemple :

- un calendrier de travaux fixé en fonction du cycle écologique de la faune et de la flore environnante ;
- la mise en œuvre de l'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévus dans l'arrêté d'autorisation environnementale ;
- la création d'un bassin de traitement des eaux ;
- une diminution de la consommation en eau potable grâce à la récupération des eaux pluviales collectées sur le toit de la future gare de péage.

